

(Canada seulement)

DROIT DE RÉSILIATION DE L'ACHETEUR

Vous pouvez résilier ce contrat à partir du jour de son acceptation, et ce, jusqu'à **10 jours** après avoir reçu une copie du contrat. Vous n'avez pas à fournir de raison pour résilier le contrat.

Si vous ne recevez pas la marchandise ou les services dans les **30 jours** suivant la date indiquée sur le contrat, vous pouvez résilier ce contrat dans un délai d'un an suivant la date du contrat. Vous perdez ce droit si vous acceptez la livraison après les **30 jours**. Il y a d'autres raisons qui peuvent justifier une résiliation prolongée. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Bureau de la consommation du Canada de votre province ou territoire. Si vous résiliez ce contrat, le vendeur a **15 jours** pour vous rembourser votre argent et toute reprise ou la valeur en argent de toute reprise. Vous devez ensuite retourner la marchandise. Afin de résilier ce contrat, vous devez envoyer un avis de résiliation à l'adresse qui figure sur la première page de ce contrat, et ce, par le biais d'une méthode qui vous permettra de prouver que vous avez effectué l'envoi de cet avis de résiliation de contrat, notamment par courrier recommandé, télécopieur ou livraison personnelle.

BUYER'S RIGHT TO CANCEL

You may cancel this contract from the day you enter the contract until **10 days** after you receive a copy of the contract. You do not need a reason to cancel.

If you do not receive the goods or services within **30 days** of the date stated in the contract, you may cancel this contract within one year of the contract date. You lose that right if you accept delivery after the **30 days**. There are other grounds for extended cancellation. For more information, you may contact your provincial/territorial consumer affairs office. If you cancel this contract, the seller has **15 days** to refund your money and any trade-in or the cash value of the trade-in. You must then return the goods. To cancel, you must give notice of cancellation at the address on the front of this contract. You must give notice of cancellation by a method that will allow you to prove that you gave notice, including registered mail, fax or by personal delivery.